tenuit, messieurs, qui a amené cela devant publie! Ce n'est pas dans les articles du Canadien ou de l'Evénement. Ce fait là est venu à l'enquête et sur les transquestions du demandeur. Mais qu'a-t-il fait alors cet homme dont on a ici attaqué la crédibilité! Il a mené ses soldats à l'exercice où les autres n'ont pas voulu se rendre, et il vous dit bien homêtement que, après, ils ont bu un peu.

Lorsque tout le bataillon reculait on refusait de marcher, quel est celui qui n'aurait pas été bien aise de voir que sa compagnie était prête à faire son devoir quand même il aurait dû, pour l'y engager, lui promettre quelque chose. Et le capitaine Garneau qui commandait cette compagnie vous dit qu'il l'a menée, qu'elle était seule sur le terrain-et il a répon lu au Lieut.-Col. Amyot qui l'interrogeait que, s'il eut été le commandant du bataillon, il l'eût mené driller. Il avoue qu'il leur avait promis, s'ils voulaient faire l'exercice, qu'il les traiterait le lendemain. Et le lendemain en effet il devait être assez content pour leur donner un coup, et le leur donner bon.

## Votre conscience et votre Dieu.

Maintenant, messieurs, je laisse la rien de ce qui vous a été d'cause entre vos mains. Je n'ai plus rien de ce qui vous a été d'des appels chaleureux que l'o mais n'écoutez que votre vous rappeler encore une fois les devoirs qui vous incombent et de vous répéter jugement que vous rendrez.

que vous rempnssez une des plus hautes charges, une des charges les plus bonorables qu'il soit possible de confier à des hommes dans l'administration de la justice, que vous êtes juges et que vous devez vous montrer dignes de la position que vous occupez en rendant un verdict jusce, en répondant aux questions suivant la preuve, sans passion, sans faveur, sans antipathie, sans acrimonie, barmissant de votre cœur et de votre esprit tout ce qui pourrait vfaire impression soit contre l'une soit contre l'autre des parties en cause, ne vous rappelant que la preuve et la position honorable que vous occupez dans l'ordre judiciaire. Mais il y a une autre pensée plus sérieuse qui doit vous occuper. Vous avez pris votre Dieu à témoin que vous rendrez un verdict vrai, su vant la preuve qui serait faite devant vous, que vous rendrez un verdict juste et fondé sur la reuve. Vous avez juré cela. Soyez non seulement fidèles à vos devoirs de citoyens, ne remplissez pas seulement avec honneur la position qui vous est confiée dans l'administration de la justice, mais pensez au Juge Souverain qui vous entend. Réfléchissez que vous serez obligés de rendre compte du jugement que vous allez prononcer. Ne vous laissez influencer par rien de ce qui vous a été dit, par aucun des appels chaleureux que l'on vous a faits, mais n'écoutez que votre conscience et votre Diea, et je n'ai pas de doute du